

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2017 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 27 juin à 18h00**

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
20 juin 2017

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

44

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 20 juin 2017.

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Blaise-Samuel BECKER, Gilles LAZAR, Sandrine PALEO, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Alain SAILLEY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LAIRE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Sophie SEYRIG à Jean-Claude KUBLER / Luc BERNARD à Chantal GRISIER / Danielle BOURGON à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Yves GERMAIN / Catherine FORTES à Patrick PAGLIA / Christophe GODARD à Dahlila MEDDOUR / Alain PARCELLIER à Luc BOULLEE / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Jacques ABRY

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – André BOYER (ETOBON) – Maurice MARTIN (TAVEY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°106/2017

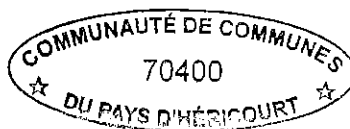
**Objet : PLUi valant SCoT du Pays d' Héricourt : extension aux nouvelles communes**

Le Président expose que la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale, dans le cadre de la réforme de la carte de l'intercommunalité, a supposé de nombreuses modifications de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur le territoire. Ces évolutions de périmètre ont des conséquences importantes sur les plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux et intercommunaux (PLUi), ainsi que sur les cartes communales, notamment lorsque des procédures d'élaboration ou d'évolution de ces documents sont en cours à la date du transfert de la compétence à l'EPCI concerné. Afin de renforcer la sécurité juridique des procédures et l'harmonisation des pratiques, la loi *Alur* a complété le code de l'urbanisme en créant un nouvel article dédié aux conséquences des évolutions de périmètre des EPCI sur les PLU (article L. 123-1-1 du code de l'urbanisme) et en complétant un article relatif aux cartes communales (article L. 124-2 du code de l'urbanisme).

Le Président explique que la consultation pour retenir le cabinet en charge de l'élaboration du PLUi prévoyait bien l'intégration des 4 nouvelles communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017 mais que pour sécuriser la procédure en cours, il convient de préciser expressément que le PLUi couvrira le périmètre élargi d'autant que le débat sur le PADD n'a pas encore été tenu.

Le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE**, compte tenu que le débat final sur le PADD n'a pas été tenu, d'étendre la procédure d'élaboration du PLUi valant SCoT du pays d'Héricourt aux nouvelles communes qui ont intégré la CCPH au 1<sup>er</sup> janvier 2017 soit : AIBRE, BELVERNE, LAIRE, LE VERNOY.

Publié à  
HERICOURT,  
Le 30.06.17



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 28 juin 2017

Le Président,